Taxe malbouffe", permis,...: comment des communes tentent d'encadrer la hausse des enseignes de restauration rapide en Wallonie

L'Avenir, Arnaud Wery, 19/10/2025

Le déferlement des enseignes de restauration rapide semble inéluctable en Wallonie et à Bruxelles. Certaines communes et villes tentent de s'y opposer. Entre "taxe malbouffe" et permis, quels sont les leviers dont elles disposent ?

Aux quatre coins de la Wallonie, c'est une petite nouveauté qui semble se dessiner. Les bras de fer entre les projets d'implantation de grandes chaînes de fast-food et les autorités communales et régionales se multiplient. Dans un passé pas si lointain, l'ouverture d'un enseigne de restauration rapide était accompagnée par la présence de personnalités locales, du bourgmestre aux conseillers communaux affamés et souvent acclamés sur les réseaux.

Aujourd'hui, les Communes n'hésitent pas à s'y opposer. Avec parfois des mots durs, comme Benoît Lutgen, bourgmestre de Bastogne, qui estimait que <u>l'arrivée de Mc Donald route de Marche risquait d'abîmer un projet touristique</u>. Une demande qui se solda, quelques mois plus tard, par <u>un "Big" non de Bastogne et de la Région wallonne</u>. Cette dernière souligna l'incohérence du projet avec la vision de développement local soutenue par la Ville : Bastogne poursuit une stratégie affirmée de renforcement du cœur de ville et de soutien aux commerces de proximité.

Dans le Brabant wallon, Genappe s'est opposé à l'implantation d'un Mc Donald's arguant notamment que: "alors que Genappe réaffirme régulièrement son soutien à l'agriculture et aux producteurs locaux, le Collège ne peut que souligner <u>l'impact négatif d'un tel projet, sur l'environnement et la santé, au détriment d'une économie de proximité</u>".

En juin, du côté de la Wallonie picarde, c'est la Commune de Frasnes-lez-Anvaing qui devait se pencher une seconde fois sur une demande d'implantation de l'enseigne au grand "M". Avec la même conclusion : "c'est non".

Ce ne sont là que deux faits, sur une dizaine répercutés sur l'Avenir.net depuis le début de l'année concernant des projets d'implantations de fast-food en Wallonie.

EDITO | la malbouffe tue mais 250 nouveaux fast-foods seront créés dans les 5 prochaines années

Des signaux forts à l'échelon local mais qui ne peuvent cacher qu'une tendance est amorcée en Wallonie, comme à Bruxelles : la multiplication des restaurants à service restreint, soit "les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration à des clients qui commandent leur repas à un comptoir de service ou par téléphone, internet. Ils règlent l'addition avant de manger. Les repas peuvent être consommés sur place", selon la définition de Statbel, l'office belge de statistique.

Utilisez la flèche en haut à gauche pour voir l'évolution et cliquez sur votre commune pour obtenir plus d'information:

<u>250 nouvelles enseignes devraient ouvrir d'ici 5 ans dans notre pays</u>. La Belgique comptera ainsi 25 % de fast-food supplémentaire. Le business est florissant et rapporte gros: le chiffre d'affaires des chaînes a battu des records l'an dernier et le secteur continue à se développer.

Décryptage du JDE: Pourquoi sent-on que le sucre console ?

Une "taxe malbouffe" locale

En région bruxelloise, Auderghem a décidé de faire passer les enseignes de restauration rapide au drivein fiscal avec "<u>une taxe malbouffe</u>". Selon les documents du conseil communal, une taxe de 10 000 € sera réclamée à l'ouverture d'un établissement, à quoi s'ajoute une taxe annuelle de 12 000 € par an. "Les taxes précitées sont doublées pour tout établissement de restauration rapide situé à moins de 100 m d'une école", peut-on lire dans le règlement.

Les fast-foods seront taxés lourdement, jusqu'à 24.000 € par an

Aucune expérience similaire n'a encore été tentée en Wallonie. Les communes wallonnes disposent en réalité de peu de moyens d'action, selon l'association du Management de Centre-Ville (AMCV). "Le seul outil, en Wallonie, est le permis d'urbanisme qui comprend maintenant aussi l'implantation commerciale", indique Erwan Leliveld, chargé de projet et analyste marketing à l'AMCV.

Les communes ont-elles les moyens et l'envie de le faire ?

Des communes ont-elles intérêt à s'opposer à ce genre de commerce ? "La question est plutôt : ont-elles les moyens de le faire ? Et puis, quand les développeurs arrivent en présentant la création d'emplois, les communes ont plus tendance à dérouler le tapis rouge. De plus, ces enseignes s'implantent à l'aide de franchisés et ne prennent donc aucun risque."

McDonald's bientôt de retour dans le centre de Charleroi: une bonne nouvelle pour l'emploi avec 70 jobs à pourvoir

L'association du Management de Centre-Ville estime que "cela aurait vraiment un sens de réguler le nombre de fast-food". L'AMCV souligne par ailleurs voir "apparaître de plus en plus des comités de riverains qui luttent contre la "mal bouffe"".

Les restaurants à service complet contribuent à la convivialité, à l'attractivité touristique et à la vitalité des centres-villes

Chez GeoConsulting, active depuis plus de 20 ans dans le conseil du développement territorial, François Honoré, le CEO, note que "les communes sont assez réservées".

De son côté, la Fédération HoReCa Wallonie plaide pour le maintien d'un équilibre entre les deux types de restauration.

"Nous ne sommes pas opposés à la restauration rapide, mais il faut éviter qu'elle se développe au détriment du tissu gastronomique traditionnel, insiste Linda Di Nizio, chargée de communication de la Fédération.

Les restaurants à service complet font partie intégrante de notre patrimoine culinaire, social et économique. Ils contribuent à la convivialité, à l'attractivité touristique et à la vitalité des centres-villes."

Erwan Leliveld (AMCV) estime "qu'à terme, il y aura sans doute une régulation."